



 Zone ATEX

<p><b>Plan</b></p> <p>Echelle : 1/1500</p> <p><b>Projet :</b></p> <p><b>Bio Normandie</b></p>
<p><b>Zone ATEX</b></p>
<p>Date : février 7, 2022</p>
<p>Ind.. A : Création du plan</p>
<p><small>Ce plan a pour but d'exposer et de préciser des conceptions de bâtiment aussi rationnelles que possible. Les côtes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude pour le béton et les superstructures sera sous la responsabilité des entrepreneurs. Les côtes prévues pour les équipements intérieurs doivent être vérifiées par le maître de l'ouvrage avant tout début d'exécution .</small></p>